Sel Aromatisé





INGRÉDIENTS

Sel ; exhausteur de goût: E 621 ; amidon de BLÉ ; dextrose ; épices et herbes (curcuma, poivre blanc, oignon, muscade, graine de moutarde, persil, coriandre, cumin, fenouil, gingembre, paprika, fenugrec, macis, poivre noir, cardamome, piment) ; extrait de levure ; hydrolysat de protéines de BLÉ ; huile de colza ; extraits d'épices (muscade, curcuma)

SUGGESTION D'ÉTIQUETAGE

SPÉCIFICATIONS CHIMIQUES ET NUTRITIONNELLES

Matières grasses (g)	0.7220
Acides gras saturés (g)	0.1690
Glucides (g)	29.7310
Sucres (g)	10.3920
Fibres (g)	0.5840
Protéines (g)	11.1060
Sel (g)	48.4800
Sodium (mg)	21694.7930

ETIQUETAGE ALLERGÈNES

Arachides et produits dérivés	absence
Fruits à coques et produits dérivés	absence
Céréales contenant du gluten et produits dérivés	Présence
Crustacés et produits dérivés	absence
Mollusques et produits dérivés	absence
Poissons et produits dérivés	absence
Oeufs et produits dérivés	absence
Lait et produits dérivés	absence
Soja et produits dérivés	absence
Lupin et produits dérivés	absence
Graines de sésame et produits dérivés	absence
Moutarde et produits dérivés	Présence
Céleri et produits dérivés	absence
Sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg	absence

INFORMATION NANOMATÉRIAUX

Ce produit n'est pas soumis aux dispositions particulières d'étiquetage sur les nanomatériaux.

INFORMATION OGM

Ce produit n'est pas soumis à l'étiquetage OGM.

INFORMATION IONISATION

Ce produit n'a pas subi de traitement ionisant et ne contient aucun ingrédient ionisé.

Sel Aromatisé

REF.: A409855



SÉCURITÉ ET PREMIERS SECOURS

Principaux dangers :Aucune atteinte à la santé n'est connue ni attendue lors d'un usage approprié de ce produit. Ce produit n'est pas classifié selon le règlement CE 1272/2008 ; il ne fait donc pas l'objet d'un étiquetage particulier concernant la Directive 67/548/EEC ou 1999/45/EC. Fiche de sécurité :Ce produit n'est pas classifié au sens de l'article 31 du règlement CE 1907/2006 ; il ne doit donc pas faire l'objet d'une Fiche de Données de Sécurité au sens de ce règlement.